

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette Feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.º 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.º 20; et chez Chambet, libraire, rue Lafont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

LYON, 28 juillet.

Les personnes dont l'abonnement finit le 1.ºr Août, sont priées de le renouveler pour ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

— On écrit de Bordeaux, 20 juillet: « Le navire *le Henri*, de Bordeaux, commandé par M. Rey, si avantageusement connu par ses différens voyages en Cochinchine, est entré en rivière le 17 de ce mois: il arrive de l'île de Bourbon, d'où il est parti le 15 avril dernier. Il a laissé cette colonie dans l'état le plus prospère. Tout présageait aux habitans une heureuse et abondante récolte en sucre, café, girofle, et notamment en grains nourriciers. Au nombre des passagers du *Henri* se trouve M. le baron Milius, ex-commandant et administrateur pour le Roi de la colonie de Bourbon, que le mauvais état de sa santé a forcé à demander son rappel en France. Il a fait embarquer avec lui, sur le *Henri*, une des plus belles collections de végétaux qui ait jamais été introduite en Europe. Indépendamment de cette belle collection de plantes, M. le baron Milius apporte divers fruits de la zone torride, parfaitement conservés. Plusieurs animaux vivans, empaillés ou conservés dans de l'esprit de vin, et une foule d'objets de curiosité, provenant des différentes îles avec lesquelles l'ex-gouverneur de Bourbon a entretenu des relations suivies, complètent cette immense collection. »

— Le nouveau journal allemand de Francfort, sous la rubrique *Italie*, contient l'article suivant: On dit qu'un nommé Blasio, qui s'est mis à la tête des mécontents attaque les diligences, fait main basse sur toutes les propriétés du gouvernement qu'il trouve, et délivre aux conducteurs des reçus qu'il signe au nom de l'armée constitutionnelle.

— Une partie de la flotte anglaise de la Méditerranée est arrivée à Corfou. On y attend sir Graham Moore avec le reste des forces qui ont quitté Naples et Malte, où elles étaient réparties depuis quelques temps.

— La nouvelle que le pacha d'Egypte a refusé de donner des secours à la Porte prend quelque consistance. Il s'est engagé seulement à fournir des grains aux troupes ottomanes stationnées sur les côtes. On ajoute même que les agens du pacha d'Egypte entretiennent des liaisons très-intimes avec des personnages influens de l'Archipel et de la Morée. Méhémet-Pacha pourrait bien tenir envers la Porte la même conduite que Ali-Pacha.

— La poste de Constantinople est arrivée le 14 juillet à Vienne par la voie directe. Les cruautés les plus inouïes s'y succèdent tous les jours. Les Turcs dévastent aussi la Valachie et la Moldavie de toutes manières, on y brûle la plupart des villages, on emmène les habitans qui ont échappé à la mort, dans l'esclavage.

— Après la nouvelle des désastres de Smyrne, où tout ce qui était chrétien, arménien ou franc a été, dit-on, exterminé, nous

apprenons la destruction totale de la ville de Cydon, où l'on comptait 30,000 chrétiens. Cette ville florissante n'existe plus: elle elle vient d'être incendiée par les Turcs. Tous les habitans en état de porter les armes ont été passés au fil de l'épée; les femmes et les enfans ont été emmenés en esclavage; mais auparavant les dames grecques des familles les plus distinguées ont été livrées, en plein jour, à la brutalité des soldats. Les collèges, les séminaires, les églises, l'infirmerie, la bibliothèque publique, ont été la proie des flammes.

On porte à plus de 12,000 le nombre des chrétiens de tout âge et de tout sexe que les Turcs ont massacrés.

La Thessalie entière est en pleine insurrection. Maîtres des villes principales, les Grecs ont établis dans cette province un gouvernement provisoire.

Avant le 3 de ce mois, plusieurs bâtimens grecs avaient paru devant le port de Salonique. Il paraît qu'une insurrection avait dès lors éclaté dans la Macédoine.

On dit que les Turcs ont égorgé les marins grecs de l'île de Rhodes.

— Quelques Polonais, impliqués dans les dernières affaires de Varsovie, se sont réfugiés à Constantinople; d'autres ont été conduits en Sibérie où ils ont été incorporés dans un régiment de ligne comme simples soldats.

— Le journal de Gand contient ce qui suit: « L'individu qui s'était permis, vendredi dernier, à la sortie de l'audience du tribunal correctionnel, de porter un coup à un de nos grands manufacturiers qui venait de donner sa déposition dans l'affaire des *ouvriers rentreurs*, a été condamné, aujourd'hui 20, à six mois d'emprisonnement. »

— On apprend de Vienne que le duc de Reichstadt n'a pas pris le deuil de son père; quoique cette nouvelle paraisse invraisemblable, nous trouvons dans un journal semi-périodique une ordonnance rendue par l'empereur d'Autriche en juillet 1818, qui semble la cause de ce qui arrive aujourd'hui. En réglant les rapports personnels, les titres le rang, les armoiries du fils de l'archiduchesse Marie Louise, l'empereur commence par le déclarer *adultérin* parce qu'il est né d'un père engagé dans les liens du mariage avec madame Beauharnais; l'ordonnance exclut l'enfant de toute succession même maternelle. Elle efface de ses noms tous ceux qui peuvent rappeler son père.

Elle lui donne un nom nouveau, celui de *Reichstadt*, qui signifie *ville riche*, et qui n'a rien de commun avec ceux de ses père et mère.

Le chapitre 3 et dernier de l'ordonnance ne l'admet pas dans la famille impériale; il l'en exclut, au contraire; car il ne le fait pas marcher à son rang comme fils de l'archiduchesse Marie-Louise, mais après tout ce qui est de la gironnée.

THEATRE DES CELESTINS.

Rentrée de Prudent.

*Enfin, me voici de retour !... C'est, si je ne me trompe, la première phrase que Prudent, tout récemment arrivé de Paris, nous fit entendre avant-hier au soir, et l'expression avec laquelle il la rendit, nous parut des plus naturelles. En effet, on doit être ravi, enchanté, enthousiasmé de se retrouver dans une ville où l'on est *primus inter pares*, lors surtout qu'on vient d'éprouver ailleurs quelques tribulations.*

Prudent, dont le nom ne s'accorde pas toujours avec la tête; Prudent, chéri du parterre et des loges de notre second théâtre, ne s'est-il pas avisé d'imiter ces *semi-coquettes* qui, pour redoubler l'amour de ceux qui ne leur sont pas indifférens, feignent de s'attacher autre part? Qui, vraiment: le jeune premier des Célestins, l'étourdi par excellence de nos petites pièces modernes, s'est montré tout-à-coup friand des *bravos* de la capitale, et il est apparu sur le théâtre du Vaudeville. De nombreux applaudissemens l'y ont accueilli; mais comme il a négligé de rendre une visite au caissier d'un journaliste ex-caissier, d'un rédacteur dont les circulaires aux acteurs de province sont autant naïves qu'intéressées; d'un homme enfin qui a élevé jusqu'aux nues le talent de M. le Lavac..., on l'a gratifié d'un article où percent de toutes parts la grossièreté, l'ineptie et l'injustice. Toutefois nous savons quelque gré à M. O..., de cette noirceur. Peut-être lui devons-nous le retour d'un artiste qui n'est pas sans défauts, mais dont l'absence était vivement sentie.

Notre enfant prodigue a reparu avant-hier dans le *Ménage d'un garçon*, et dans le *Comte d'Erfort*: il a joué comme de coutume, c'est-à-dire, fort bien. MM. Rolland, Léon, St-Albin, M. mes Dorsoville et Adam, l'ont parfaitement secondé.

P. S. Nous apprenons à l'instant que Prudent est engagé au Gymnase, pour l'année prochaine.

LE SOUFFLEUR COMÉDIEN.

Sur un théâtre de province,
Las d'un emploi qui lui semblait trop mince,
Par le rôle d'Oreste, un souffleur débuta.
Tandis qu'en ses fureurs, comme un énérgumène,
Il parcourait toute la scène,
Dans son trou, sans le voir, il se précipita.
D'un rire universel le parterre éclata.
L'acteur chargé du rôle de Pilade,
Aux spectateurs dit froidement:
« Messieurs, vous voyez bien que si mon camarade,
» Sort des bornes par fois, il y rentre à l'instant. »

DE KERIVANT.

SPECTACLES du 28 juillet.

GRAND THEATRE. — Relâche.

THEATRE DES CELESTINS. — Au bénéfice de M. Adam; les premières Représentations du Sorcier du Village, de La Servante justifiée; et les premières de la reprise de La Fille de l'Exilé et du Secrétaire et le Cuisinier.

Saint-Cloud, 25 juillet 1821.

Le roi a entendu la messe dans ses appartemens.

S. M. a daigné agréer l'hommage d'une nouvelle traduction des œuvres d'Horace, par MM. Campenau et Desprez.

MM. les membres du bureau de la chambre des Pairs ont été admis auprès du roi; le chancelier a eu l'honneur de présenter à la sanction du roi le projet de loi adopté dans la séance d'hier, relatif à la censure des Journaux.

Pendant la matinée, le roi a travaillé avec M. le marquis de Lauriston, ministre de la maison du roi.

S. M. n'est pas sortie aujourd'hui.

On assure que la cour reviendra à Paris vers les 4 ou 5 du mois prochain.

Une ordonnance du Roi, en date du 18 juillet, porte que M. le comte Portalis, pair de France, sous-secrétaire d'état au ministère de la justice, sera chargé, en l'absence de M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice, du porte-feuille de ce département.

Une autre ordonnance de S. M., en date du 4 juillet, insérée au *Bulletin des Lois*, soumet les cartes fabriquées à une nouvelle bande de contrôle dont le tirage sera déposé au greffe de la cour royale de Paris. Cette apposition, que les fabricans et débiteurs de cartes devront faire opérer dans le délai de deux mois, à dater de la promulgation de l'ordonnance, aura lieu sans paiement d'aucun droit.

M. le prince de Talleyrand part demain pour les eaux de Caudebec (Hautes-Pyrénées.)

La lettre suivante, que nous avons reçue de Bade, l'un des bairers les plus fréquentés dans cette saison par de grands personnages, nous a paru présenter des détails qui sont de nature à intéresser nos lecteurs.

Bade, 17 juillet.

Le nombre des étrangers qui viennent prendre les eaux, commence à devenir considérable, et déjà la réunion en est très-brillante. S. M. le roi de Bavière et les princesses ses filles, le prince Eugène, duc de Leuchtenberg, S. A. R. madame la grande-duchesse douairière de Bade, les margraves, l'ancienne reine de Suède (épouse du roi Gustave) et beaucoup d'autres princes de familles souveraines, sont arrivés depuis quinze jours, et paraissent devoir rester à Bade jusqu'au commencement d'août. On attend sous peu de jours madame la maréchale duchesse de Raguse, et parmi le très-petit nombre de Françaises qui font l'ornement de la promenade, on remarque la fille d'un de nos généraux les plus distingués. L'incognito dont cette jeune et jolie personne paraît vouloir s'envelopper ne me permet pas de la désigner d'une manière plus précise.

Un jeu public qui est établi au bout de la promenade, dans la maison dite de la *Conversation*, réunit chaque soir une nombreuse société; mais il y a plus de curieux que de joueurs. Nous avons aussi un théâtre où l'on joue alternativement la comédie et l'opéra. La troupe n'est pas merveilleuse. On a été assez content, néanmoins, de la manière dont elle a chanté hier quelques morceaux du *Barbier de Séville* del signor Rossini. Vers midi, le rendez-vous général est dans l'allée des châtaigniers sauvages qui sert d'avenue à la *Conversation*. Là, chacun des grands personnages qui attirent l'attention du public, s'arrête dans la boutique du marchand qu'il affectionne le plus, y donne aux autres étrangers l'exemple de l'encouragement qu'il convient d'accorder à l'industrie, et cause familièrement avec les hommes notables de toutes les classes. Tout le reste du jour, on se promène à cheval ou en calèche dans les admirables environs de la ville. On en parle fort avantageusement dans quelques-unes de nos géographies; mais la peinture qu'on y fait de ces sites pittoresques, comparables à ceux de la Suisse, est fort au-dessous de la vérité, et la description du pays de Bade est encore à faire. Ici comme ailleurs on pourrait mesurer l'élévation de chaque personnage à son degré de politesse et d'affabilité. Rien de plus simple et de plus paternel que les manières habituelles du roi de Bavière, par exemple, et celles de la grande-duchesse Stéphanie.

La mort du prisonnier de Sainte-Hélène, annoncée ici par la gazette de Francfort, n'a fait que peu de sensation, du moins en apparence. Il est vrai qu'on s'occupe peu de politique dans ce séjour où sont réunies toutes les jouissances que donne une belle nature.

A défaut de politique, nos baigneurs s'occupent beaucoup de modes nouvelles: aussi sont-ils enchantés du voyage que vient de faire à Bade, l'un de vos plus célèbres artistes dans cette partie (le sieur Herbault), que les Prussienues, les Anglaises, les Badoises vont à l'envi consulter chez lui. Puisque nous en sommes sur ce chapitre, je dois vous dire que les Badois se vantent avec raison d'avoir devancés les jeunes Parisiens dans l'usage de porter des chapeaux de paille jaune. Ce seul fait peut vous donner une idée de ce qu'on peut attendre de ce peuple pour les progrès de la civilisation.

Parmi les voyageurs qui ces jours derniers ont traversé Calais pour passer en Angleterre, on a remarqué M. le baron Elisée Decazes, secrétaire de l'ambassade de France à Londres, retournant de Paris à son poste, le prince de Lerderie, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, arrivant d'Italie, et M. Brown, membre du parlement anglais, venant de Paris.

Il paraît que l'on va juger par contumace le sieur Mathéo, ex-commissaire des espèces au Trésor royal; prévenu de soustraction frauduleuse des deniers publics, et dont on se rappelle l'évasion, qui eut lieu il y a plusieurs mois. L'ordonnance de la chambre d'accusation, qui le renvoie devant la cour d'assises de Paris, est du 18 mai dernier; elle a été affichée avant-hier à son dernier domicile connu, rue Meslé, n.º 56.

Le premier conseil de guerre, siégeant à Paris, a condamné aujourd'hui à la peine capitale, Germain Hude, dit Roland, chasseur à cheval au régiment de la Vendée (22.º), comme coupable d'insultes, de menaces et de voies de fait envers le sieur Victor Boivin, brigadier au même régiment.

La cour d'assises de la Somme a prononcé lundi dernier, 16 juillet, sur une accusation de la nature la plus grave. Il s'agissait, en effet, d'une proposition non agréée, dont le but était d'attenter à la vie de l'un des membres de la famille royale. Voici les faits relatifs à cette affaire.

Le nommé Julien Masson, ancien militaire, né à Jansey, arrondissement de Vitry (Ile-et-Vilaine), ayant été, au mois de novembre dernier, condamné à trois mois d'emprisonnement par le tribunal d'Amiens, comme vagabond, fut conduit dans la maison de correction établie dans cette ville. D'abord il parut sombre et rêveur; il semblait vouloir étudier le caractère et les opinions des autres détenus. Enfin, il se lia avec un nommé Dupillier, ancien militaire comme lui, et qu'il croyait avoir été condamné pour des propos séditieux, ainsi qu'il l'avait été lui-même, en 1819, à Saumur. Bientôt il lui tint des discours injurieux contre le Roi et contre les princes de la famille royale; il lui fit l'éloge de l'exécrable Louvel, dont il déclara vouloir suivre l'exemple, enfin il lui parla d'un complot dont le but était principalement d'attenter à la vie de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, et il lui proposa de se joindre à lui pour l'exécution de cet horrible dessein, ajoutant qu'une récompense de 40,000 fr. était promise par une personne domiciliée dans l'arrondissement de Vitry, qu'il désigna comme étant à la tête du complot.

Dupillier, effrayé d'une pareille proposition, s'empressa d'en donner connaissance à M. le comte d'Allonville, préfet du département de la Somme, ainsi que la loi lui en faisait un devoir. D'autres détenus, en présence desquels Masson avait également tenu les propos les plus séditieux, firent aussi leurs déclarations à l'autorité. Ces révélations donnèrent lieu aux recherches les plus actives de la part de M. le préfet, de M. le procureur-général, et de M. le procureur du Roi. Il n'en résulta point la preuve du complot dont Julien Masson avait annoncé l'existence au nommé Dupillier; mais la chambre d'accusation le renvoya devant la cour d'assises, comme suffisamment prévenu d'être auteur d'une proposition non agréée, dont le but était d'attenter à la vie de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

Le jury l'ayant déclaré coupable, la cour lui a fait l'application des dispositions de l'art. 90 (2.º alinéa) du code pénal, et l'a condamné à la peine du bannissement pendant dix années.

Le *Vrai Libéral*, journal de Bruxelles, est poursuivi en ce moment, pour avoir rapporté un article du *Times*, et inséré des correspondances particulières de France, qui paraissaient régulièrement deux fois par semaine. Elles ont cessé depuis le commencement des poursuites du ministère public.

Un voleur d'une espèce nouvelle a donné dernièrement, l'éveil dans le quartier Saint-Jacques. Il est sorti d'une chambre voisine de la caserne de la rue du Foin, est entré dans une pièce de l'imprimerie qui se trouve à côté; a enlevé un petit miroir, et a disparu. Comme il courait de chambre en chambre dans les étages supérieurs de la maison, on l'a vu ensuite sortir par la fenêtre d'une mansarde, emportant un violon. Il s'est assis sur le toit, et pendant assez longtemps, il a pincé les cordes avec beaucoup d'adresse, et a diverté singulièrement les personnes que ce spectacle avait rassemblées. Le singe, car enfin il faut bien nommer le voleur, a fini par briser l'instrument, et est rentré dans sa niche, d'où il s'était échappé.

Le nommé Desfonds, accusé d'un genre de vol qui consistait à substituer des couverts d'étain à des couverts d'argent chez les restaurateurs où il prenait ses repas, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises. La cour, sur la déclaration du jury, l'a condamné à six années d'emprisonnement.

La cour d'assises s'est occupée hier d'une affaire qui a excité beaucoup d'intérêt, à cause des circonstances qui ont suivi le crime. Le nommé Thiébaud, accusé d'avoir fabriqué un billet de 2,800 fr. avec une fausse signature, fut conduit devant un commissaire de police pour répondre à l'imputation dirigée contre lui. Ce jeune homme, dont la réputation avait été jusqu'alors intacte, avoue le fait. Le désespoir s'empare de son âme, il se précipite par la fenêtre d'un second étage. On le relève ayant un bras et une jambe cassés, et plusieurs côtes enfoncées. Pendant qu'on le transporte à l'Hôtel-Dieu, il essaie de s'étrangler, mais on rend ses tentatives inutiles. Il a été traduit hier devant la cour d'assises. Il a répété les aveux qu'il avait faits devant le commissaire de police, et a témoigné le plus profond repentir.

M. l'avocat-général, pensant que le fait dont il était accusé pouvait être considéré seulement comme faux en écriture privée, a demandé que cette question subsidiaire fût posée à MM. les jurés. Le jury, après une heure et demie de délibération, a déclaré l'accusé non coupable sur tous les points de l'accusation, et la cour a prononcé l'acquiescement.

La Cour de Cassation prononcera dans les premiers jours du mois d'août sur le procès entre la liste civile et M. le chevalier Desgravière. Elle doit statuer incessamment sur le pourvoi de M. le procureur-général près la Cour-royale de Rouen, dans l'affaire du navire le *Rodeur*, dont les armateurs et l'équipage ont été accusés de faire la traite des Noirs.

CHAMBRE DES PAIRS.

Bulletin de la séance du 25 juillet 1821.

La chambre s'est réunie aujourd'hui à une heure.

Trois projets de loi déjà adoptés par la chambre des députés lui ont été présentés.

Ils sont relatifs le 1.^{er} à l'augmentation du tribunal de première instance de Paris; le 2.^e à la construction du pont de Puisueuil, et le 3.^e à l'ouverture du canal Saint-Martin.

La chambre se réunira samedi tant pour l'examen de ces divers projets que pour entendre le rapport de la commission à laquelle a été renvoyé le projet de loi de finances.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Londres, suite du 21 juillet.

Détails supplémentaires sur la cérémonie du couronnement dans l'abbaye de Westminster.

En entrant dans la sacristie le roi parut être excessivement fatigué; S. M. se retira néanmoins dans la chapelle de S. Edouard, où elle ôta son chapeau royal; quelques minutes après S. M. se trouva beaucoup mieux. En se remettant sur son fauteuil, il présenta la main gauche au marquis de Welcerley qui, s'agenouillant, la baisa respectueusement. On suppose que ce fut une marque particulière de l'estime personnelle de S. M. pour le noble marquis, un de ses plus anciens et plus chers amis.

Après le sermon, S. M. ayant oublié de signer de sa propre main le serment, retourna à l'autel pour remplir cette formalité de rigueur. Lorsque le roi fut ceint de l'épée, le cérémonial voulait qu'il l'offrit dans le fourreau sur l'autel, un des officiers en fit faire la remarque au roi qui la remit aussitôt dans la fourreau.

Le duc de Norfolk, en sa qualité de lord du manoir, soutint le bras droit du roi, tandis que S. M. tenait son sceptre, et, selon qu'il était nécessaire, porta ce sceptre, lorsque le roi en eut été investi.

Le roi fut couronné à une heure et demie; au moment où la couronne fut placée sur sa tête, des salves d'artillerie se firent entendre.

En revenant de l'Abbaye, la marche ne fut pas très-régulièrement ordonnée. Pendant la cérémonie, S. M. eut souvent besoin de s'essuyer le visage avec son mouchoir, la chaleur du jour, la longueur du trajet du palais à l'Abbaye et l'énorme poids de ses robes, tout contribuant à le gêner excessivement. L'évêque de Durham et, de temps à autre, un des officiers d'ordonnance de S. M. lui donnaient d'autres mouchoirs; l'évêque de Durham transmittait de plus au roi un mouchoir parfumé qui avait été remis au prélat par la princesse Auguste.

— Le jour du couronnement, tous les détenus pour dettes dans la prison d'Aylesburg ont eu un excellent dîner qui se composait de bœuf rôti et de pumpernickel (pâte panifiée avec des raisins de Corinthe.) On leur a donné aussi fort abondamment de la forte bière, du punch et du tabac. (Sun.)

New-York. — « La célèbre actrice, M^{me} Alsop, est morte subitement hier matin. » (Idem.)

— Le roi d'Angleterre, lors de son passage à la terre du duc d'Athol, couchera dans le lit d'apparat donné par la reine Anne à la famille d'Athol. Le roi sera, dit-on, à Edimbourg dans les premiers jours de septembre prochain.

(Grenoch Advertiser.)

SUÈDE.

Stockholm, 30 juin. — Le conseiller-d'état, comte de Wedel Darlsberg qui, ne partageant pas l'avis de ses collègues au conseil-d'état de Norvège, au sujet de la dette de Danemarck, s'était refusé en sa qualité de directeur du département des finances, d'expédier les coupons pour les paiements à faire par le trésor, a donné sa démission.

L'ordre a été expédié à Barlsrona d'armer en toute hâte quatre frégates qui devront mettre en mer dans les premiers jours du mois prochain. Déjà un grand nombre de bâtimens chargés de grains pour le compte du gouvernement, sont partis pour la Méditerranée, et tous les jours on fait encore de nouveaux chargemens.

RUSSIE.

St.-Petersbourg, 18 juin.

S. M. l'Empereur vient de faire connaître, par un ordre du jour, sa haute satisfaction de la promptitude avec laquelle le régiment des gardes Siemienovsky (le même qui s'était soulevé contre son colonel) a été réorganisé et complété.

PAYS-BAS.

BRUXELLES, 20 juillet. — La suspension du *Flambeau* et du *Vrai Libéral*, l'arrestation de quelques-uns des rédacteurs ou employés de ces deux feuilles, l'apposition des scellés sur les presses de ces deux établissemens, sont d'interminables sujets de conversa-

tions et d'articles. Un journal contient à cette occasion les réflexions suivantes :

« Il est difficile de persécuter une opinion ne froissant que l'opinion; sans doute les Hollandais doivent désirer pour leur profit que les principes des Belges soient poursuivis, mais les gens de bien de la Hollande doivent demander pour leur honneur qu'on ne poursuive que les opinions. Or, par une interprétation arbitraire de la loi, des écrivains sont arrêtés avant le procès; c'est un abus. On arrête ceux qui sont étrangers aux articles incriminés; c'est une injustice. On les met au secret; c'est une cruauté contre l'auteur véritable, c'est une atrocité contre l'innocent reconnu. On met les scellés sur les presses, c'est un attentat à la propriété; car un journal est une véritable propriété, fruit de grands sacrifices, d'immenses avances et d'une longue industrie.

Tel hollandais, qui peut-être se serait réjoui des poursuites constitutionnellement, loyalement et légalement dirigées contre les journaux de la Belgique, doit, s'il a de l'honneur, s'épouvanter de cette atteinte portée à la liberté individuelle, attentat contre la constitution; de cette rigueur inouïe déployée dans les poursuites, attentat contre la morale de tous les peuples; de cet envahissement de la propriété d'autrui, attentat contre la base première de l'ordre social.

Voilà trois attentats commis contre des droits sacrés pour tous les hommes, avant d'avoir atteint l'opinion qu'on veut punir.

Voilà trois crimes destructifs de toute société humaine, et qui cependant sont commis avant que l'accusé soit jugé: crimes inutiles contre les coupables, atroces contre les innocens; crimes qui détruisent les droits et qui n'étant qu'un abus de la force, font que les peuples n'espérant plus rien de la balance, n'obéissent au glaive qu'en désirant qu'il soit brisé.

— La cause de Mlle. Lenormand doit être appelée le 25 de ce mois à la chambre de police correctionnelle. Elle sera défendue par M. l'avocat van Meenen, l'un des auteurs de l'*Observateur Belge*.

On prétend que la célèbre sybille fera aussi entendre sa voix; il sera curieux de voir se défendre de l'accusation d'escroquerie, cette femme qui prétend avoir eu des rapports de confiance avec tant de personnages illustres de l'Europe.

ALLEMAGNE.

Cassel. (Hesse.) — Les nouvelles institutions que Son Altesse R. l'électeur régnant donne à ses états, commencent à être publiées et mises à exécution. La division des ministères, et du territoire, la responsabilité des ministres, l'organisation de la force armée, et celle des tribunaux, sont l'objet des promulgations qui ont été faites jusqu'à ce jour. Ces nouvelles institutions sont remarquables par la sagesse et la droiture qui ont présidé aux dispositions déjà connues. Les sujets des états de Hesse attendent maintenant avec impatience le code de droit public qui devra compléter notre nouvelle législation.

Francfort, 19 juillet.

L'ambassadeur d'Angleterre près la cour de Vienne, lord Stewart, dont les feuilles anglaises annonçaient l'arrivée à Londres le 10 de mois, vient d'arriver avec son épouse. Il est descendu à l'*Empereur romain*, et passera, dit-on, quelques jours dans notre ville.

— Dans sa séance du 28 juin, la diète de Norvège a rejeté, après une longue discussion, la proposition faite par le roi Charles-Jean, tendante à ce que la banque de Norvège, fût tenue à échanger au 1.^{er} janvier 1822 ses billets contre l'argent en barre.

— Le comte de Liéven, ambassadeur de Russie à la cour de Londres, est arrivé le 29 juin dernier à Saint-Petersbourg. On assure qu'il était porteur de dépêches de la plus haute importance pour son gouvernement.

Augsbourg, 16 juillet.

Notre correspondant de Vienne nous mande que tandis que les insurgés éprouvent des échecs dans les principautés de Moldavie et de Valachie, des troubles ont éclaté tout à coup dans la Macédoine et que même les Bulgares ont aussi levé l'étendard de la révolte sur plusieurs points. Cependant on ne remarque guère d'ensemble dans tous ces mouvemens, et l'on ne désigne pas encore quels sont les chefs de ces insurrections partielles.

Quant à la Serbie, il paraît qu'il y a dans cette province deux partis, dont l'un voudrait faire cause commune avec les Grecs, tandis que l'autre penche vers la neutralité jusqu'à ce que la guerre ait lieu entre la Russie et la Porte. Ce dernier parti est jusqu'à présent le plus fort en nombre. Mais les cruautés que les Turcs commettent dans les forteresses de cette province, ont singulièrement exaspéré les Serbiens, dont le mécontentement se manifeste à chaque occasion. La moindre étincelle peut produire un soulèvement général dans cette contrée.

On sait d'une manière positive que non-seulement le siège du fort de Janina est levé, mais que les troupes ottomanes stationnées en Albanie, d'après les ordres qu'elles ont reçues de Constantinople, effectuent à la hâte leur retraite; car elles courent risque d'être coupées; la nouvelle étant arrivée qu'une insurrection s'était manifestée dans l'intérieur de la Turquie.

Le prince Ypsilanti, dont on assure l'arrivée à Hermanstadt, doit se rendre à Trieste, où il s'embarquera pour la Morée. On s'attend à de grands événemens dans cette province grecque.

Vienne, 14 juillet. — On a reçu hier, dans cette ville, la nouvelle de la mort de Napoléon. Elle circula aussitôt comme un feu roulant, et produisit la plus forte sensation. On a remarqué en même temps que ni la cour, ni la maison du duc de Reichstœdt n'ont pris le deuil jusqu'à présent. On présume que la veuve de Napoléon, duchesse de Parme, ne manquera pas de prescrire le deuil.

— Des lettres du Danube rapportent que le baron Strogonoff, ambassadeur de Russie à Constantinople, est arrivé à Odessa.

— Il paraît que la nouvelle qui s'était répandue il y a quelques jours de l'entrée des Russes en Moldavie, était fautive; mais on assure aujourd'hui que toutes les tentatives du ministre de Russie et de celui d'une autre puissance accrédités auprès de la Porte, ont été infructueuses pour arrêter les massacres dont la capitale et les provinces de l'empire ottoman étaient le théâtre; les horreurs étaient devenues plus générales et la haine des deux partis allait jusqu'à la fureur.

— Une commission royale a soumis à une enquête sévère les troubles qui ont éclaté l'année dernière en Hongrie, comté de Presbourg, dans la seigneurie de Plossenstein, ou Malaczka, appartenante au prince de Palffy. Il résulte de cette enquête, qu'un homme nommé Antoine Weiss, qui, après s'être entièrement ruiné, tenait néanmoins une auberge par les bienfaits du prince, a soulevé quelques-uns de ses vassaux, et s'est ainsi rendu coupable de sédition. La commission a terminé son enquête, et prononcé la sentence qui a été confirmée par l'autorité suprême.

Les individus les plus coupables, ayant interjeté appel, resteront, en attendant, en arrestation; ceux qui le sont moins, ont été punis publiquement à Presbourg, le 1^{er} mars, devant l'hôtel du comitat. Antoine Weiss, le principal moteur de l'insurrection a été condamné à dix ans de réclusion dans une forteresse; un de ses principaux adhérents a été condamné à la même peine pour six ans, un autre pour cinq, et en outre au bannissement de la seigneurie; quatorze autres à deux ou trois ans de prison; enfin quatre-vingt-deux des moins coupables ont été mis en prison pour peu de temps, ou ont subi un châtimement corporel. Ils sont tous tenus à réparer, soit envers la seigneurie, soit envers les particuliers, les dommages qu'ils leur ont causés. Tel est le contenu du jugement qui a été publié en première instance.

Naples, 14 juillet.

Le duc d'Ascoli qui vivait retiré dans sa terre depuis trois mois, a reparu à la cour.

Le ministre de l'intérieur a adressé à S. Exc. le révérend Monsignor Guistiniani président de la commission d'exécution du concordat, une dépêche qui porte en substance ce qui suit :

Les soins paternels de S. M. pour l'amélioration de l'instruction publique, ont décidé Sa Majesté à pourvoir au retour, et à la restauration dans les provinces en deça du phare, de la compagnie de Jésus, qui s'est distinguée de tous temps par son zèle religieux, et que l'occupation militaire de 1806 avait éloignée des provinces de terre ferme.

A cet effet, S. M. ordonne de remettre dès aujourd'hui à la disposition des R. P. Jésuites, l'église dite *del Jesu Nuovo* avec tout le terrain et local occupés en partie par l'administration militaire, et en partie par les filles élèves de musique. S. M. veut en outre, qu'à mesure que le nombre des pères et des novices augmentera, qu'il leur soit concédé deux autres établissements destinés l'un pour le collège et l'autre pour les novices.

En conséquence de ces dispositions royales, le ministre s'est empressé de présenter à la sanction de Sa Majesté une décision par laquelle il est alloué aux révérends pères, outre la dotation affectée à leur entretien courant, une somme proportionnée à leurs besoins de première installation.

Venise, 19 juillet.

Avant hier, on a lancé la belle frégate *l'Hébé*, de 44 canons, qui sera armée de suite pour protéger le commerce autrichien dans la mer Adriatique.

S. M. I. et R. a ordonné dans les mêmes intentions, qu'une des frégates qui font partie de l'escadre du général marquis de Paulic, actuellement en croisière entre Naples et la Sicile, et les deux bricks *l'Houssard*, et *le Montecuculi* qui sont prêts à quitter le port de Trieste; et si les circonstances l'exigent, quelques-uns des bâtiments stationnés à l'embouchure du golfe, se réunissent à *l'Hébé*, pour former une flotille de croisière, depuis l'embouchure dudit golfe adriatique, jusques et y compris les mers du Levant.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

En vertu de nouvelles récentes de Skuleni, Cantacuzeno aurait renoncé à son commandement, et se serait retiré en Bessarabie. Cette nouvelle nous paraît avoir besoin de confirmation.

Jassy est toujours occupé de troupes helléniques qui paraissent décidées à défendre la ville.

La cavalerie turque avait paru en force près de Herlem, mais elle s'était retirée après une escarmouche insignifiante. Un corps turc est en marche de Waslin sur Jassy.

Ypsilanti après avoir laissé une bonne garnison à Tergowitsch s'est rendu de sa personne à Plojest, où il s'est retranché avec une grande partie de ses troupes.

Les Turcs ont fait quelques nouvelles exécutions à Bukarest.

Un navire grec, arrivé d'Alexandrie à Trieste, a répandu la nouvelle d'une insurrection des Druses du Mont-Liban contre l'autorité souveraine de la Porte. Ils doivent avoir battu un

corps d'armée du pacha de Damas, et avoir le projet de s'emparer de la ville de ce nom, qui est presque entièrement peuplée de Turcs très-riches.

Cette diversion viendrait très-à-propos aux Grecs d'Europe. Les insurgés de Macédoine, qui étaient mal armés, ont été repoussés dans leur tentative de Salonique.

MARCHANDISES — LYON — Cours du Vendredi 27 juillet 1821

A la Consom.			A l'Entrepot.			A la Consom.			A l'Entrepot.		
f.	c.	f.	f.	c.	f.	f.	c.	f.	f.	c.	f.
Alun de Rom. 50k.						— B. viol. bl. id.					
de Glace. id.						— mél. bon. id.	11 75		11 50		11 90
Amend. ensort id.	55	62 50				— cuivré. id.	11 25		11 00		
amères. id.	70 00	72				— ordinaire. id.	10 00				
à la princesse. id.	105 00	110 00				Guatimaro fl. id.					
à la dam du. id.	50 00	55 00				— sobrez. id.					
id. de Prov. id.		00 45 00				— cortez. id.					
Bois de tein. Cam.						Laine d'Hambour.					
coupe d'Esp. id.	22 00	22 50				1 ^{re} qualit. id.					
anglaise. id.	20 00	21 00				11 ^e qualit. id.					
jaune. id.	15 00	18 00				111 ^e qualit. id.					
Ste-Marthe. id.	45 00	50				Agelins Prov. id.					
Fernambouc. id.						Languedoc. id.					
Colic forte. id.	80 00	120 00				Dauphiné. id.					
claire. id.	102 00	105 00				Laine de Chev. id.					
Coton Soubou. id.	140 00	145 00	00	00		Travail angl. id.					
kinique. id.	130 00	135 00	00	00		— hollandais. id.					
kuzgach. id.	125 00	132 50	00	00		— français. id.					
casabari. id.	120 00	130 00	00	00		— roux. id.					
Acres. id.		00				— gris. id.					
ouchon. id.		00				Peaux de lièvres.					
Alexandrie. id.	89 00	91 00				Allem. les 100 c.					
ademos. id.						Lithuan. id. id.					
Chypre, prem. id.	120 00	127 50				Russie. id. id.					
— assorti. id.	117 50	120 00	00	00		Asie. le 1/2 k.					
Sicile. id.	150 00	00	00	00		Pelot. rous. P. id.					
Cayenne. id.	190 00					noire ordin. id.					
Mou. id.	200 00		175 00			toison. id.					
Fernambouc. id.	190 00	195 00	160 00	165 00		Piment. id.	1 80	1 90			
Maragan. id.			00	00		Poivre lours. id.	1 70				
Mari et Guad. id.						léger. id.	1 50	1 60			
Bengale. id.	95 50	97 50	00	00		Piomb. les 50 k.	55	40			
Georg. long. id.						Potasse. id.	39 00	38 00			
id. courte. id.	150 00	165 00	00	00		Rocou. les 1/2 k.	2 20	2 30			
Louisiane. id.	150 00	180 00	00	00		Riz. les 50 k.	20 50	21 00			
Caroline. id.	147 50	155 00	140 00	145 00		Safranum d'Es. id.	465	475 00			
Cacao Carag. id.			1 83	1 90		vieux. id.					
des illes. id.	1 25	1 50				Egypte. nouv. id.	00				
Maragan. id.	1 50	1 55	00	00		vieux. id.	00				
Café Moka. id.						Savon blanc. id.	60	65 00			
Martinique. id.	2 15	2 25				bleu pâle. id.	55	56 00			
Guadeloupe. id.	2 10	2 15				vif. id.	54	56			
Bourbon. id.	1 95	2 00				Soufre fleur. id.	25 00				
St-Domingue id.	1 85	1 90				canon. id.	20 00	21 00			
des colon. Esp. id.	00		1 55	1 65		masse. id.					
Cannelle de Cey. id.						Suc de réglisse.					
de Chine. id.	3 50	3 75				de Calabre. 1/2 k.	2 20	1 25			
Cochenille noir. id.	51 75	52 50				de Bayonne. id.	1 19	1 15			
grise. id.	51 50					Sucre en pains.					
Eau de vie lit. 760			4 40	4 60		Bordeaux. id.	1 30	1 32			
pr. de Holl. id.						Marseille. id.	1 50				
de marc. id.						Orléans. id.	1 25	1 27			
esprit 36. id.			6 50	6 75		Paris. id.	1 30	1 32			
36 de marc. id.						Lumps. id.	1 25				
Galles ensort. 1/2 k.						Terré de la Hav.					
avél. de Pie. 50k.	20 00					1 ^{re} qualit. id.	1 30	1 35			
id. de Smyrne. id.	16 00	17 00				2 ^e qualit. id.	1 20	1 30			
Gomme arab. 1/2 k.	1 40	1 50				3 ^e qualit. id.					
Sénégal. id.	1 70	1 80				blonde. id.					
adrag. nte. id.	2 50	4 25				— Martinique. id.					
turque. id.	50	75				1 ^{re} qualit. id.	1 30				
Girofle. id.	5 25	5 75				2 ^e qualit. id.	1 10				
Huile.						3 ^e qualit. id.	1 00				
d'oliv. surf 50k.			106 00	110 00		Bresil. id.					
dite fine. id.			85 00	96 00		— Inde, assort. id.	80	95			
dite mi-fine. id.			85 00	87 50		Sucre brut. id.	75	80 00			
dite commune id.			85	88 00		id. Versoix. id.	55 00				
de poisson. id.						Verdet sec. id.	1 80	1 82			
de colza. id.			52	53		Farines. les 50 k.	17	18 50			
d'œillette. id.			63			Froment. le d. b.	4 40	4 70			
épurée. id.						Seigle. id.	3				
Indigo.						Haricots. id.	2 50	2 60			
Beng. bl. flo. 1/2 k.	12 60	13 10	11 35	11 85		Fèves. id.	2 50				
— Violet fin. id.	12 00					Avoine. id.			1 50	1 55	

BOURSE DE LYON. — Cours du 27 juillet.

Jours		Argent	Lettres
Amsterdam.	50		
id.	90		59 3/4
Londres.	50		
id.	90		25 50
Hambourg.	50		
id.	90		178 1/2
Auguste.	50		
id.	90		248
Madrid.	50	15 50	
Cadix.	50	15 40	
Lisbonne.	50		
Livourne.	50		
id.	90		509
Milan.	50		
id.	90		1 p. 10
Genes.	50		
id.	90		476
Naples.	50		
id.	90		
Bâle.	100		
id.	10		
Francfort.	50		
id.	90		
Vienne effe.	50		
St-Petersb.	50		
Paris.	10	1/2	
id.	50		
id.	60		
id.	100	1 5/8	
Bordeaux.	50	5/4	
id.	90		
Marseille.	10	pair.	
id.	50		
id.	60		
id.	100	1 1/4	
Montpellier.	10	1/4	
Nismes.	10		
Beaucaire.	foir.		
id.	fixe.		
Piastres.			
Or. 20 et 40		5 p. 10	
Escompte.		149 f. 25	
Barres d'ar.			

BOURSE DE PARIS. — Cours du 25 juillet.

Un Mois.		Trais Mois.	
Papier	Argent	Papier	Argent
Amsterdam.	59 1/4		59 5/4
Hambourg.		180 1/2	
Berlin.		36. 38 c.	
Londres.	25 f. 40 c.		25 f. 20 c.
Madrid eff.	15 f. 60		15 f. 20 c.
Cadix effe.	15 f. 55 c.		15 f. 45 c.
Bilbao.		15 f. 55 c.	15 f. 45 c.
Lisbonne.	555		555
Porto.	554		558
Genes effe.	476		472
Livourne.	511		506
Milan.	1 p.		1 3/4 p.
Naples.	435		427
Vienne.		5 p.	6 p.
Vienne eff.	249		247
Auguste.		248	
Anvers.	1 1/8 p.		1 7/8 p.
St-Petersb.		718 p.	57
Bâle.			97 1/2 p.
Francfort.	3514 p.		4518 p.
Lyon.	118 p.		1 p.
Bordeaux.	114 p.		1 p.
Marseille.	pair p.		1 p.
Montpellier.	112 p.		112 p.
Or en barr. à 1000/1000, le k.	3434 f. 44 c.		3434 f. 44 c.
Or en barr. à 900/1000, le k.	309 f. 00		309 f. 00
Pièces de 20 et 40 f. agio.	4 50 f. à 4 f. 1000.		
Quadruples neuves, la pièce.	85 f. 60 c.		
Ducats de Hollande et d'Aut.	11 f. 75		
Arg. en barr. à 1000/1000, le k.	218 f. 89 c.		218 f. 89 c.
Arg. en barr. à 900/1000, le k.	197 f. 00		
Piastres, la pièce.	5 f. 39 c. à 40 c.		
EFFETS PUBLICS.			
Cinq p. 10 Cons. J. du 22 Mars 1821.	86 f. 86 f. 100.		
86 f. 50 c. 86 f. 85 f. 85 c. 85 c. 85 c.			
Rec. de liq. au p. J. du 22 Mars 1821.	97 f. 75 c. 85 c.		
45 c. 50 c.			
Annuités à 4 pour 100 avec prime.	105 f. 90 c.		
Annuités à 6 pour 100.			
Act. de la B. de F. J. du 1 ^{er} Juillet 1821.	153 f. 152 f. 152 f.		
Rentes de Naples, 5 pour cent J. du 1 ^{er} Juillet.			
Oblig. de la Ville J. du 1 ^{er} Juillet.	149 f. 145 f.		
243 f. 50 c.			
CHANGES.			
Les florins, les marcs, le Francfort et le Londres sont toujours très-démandés. L'Auguste et la Vienne à trois mois ont eu quelque demande, ainsi que les roubles.			
Le Lyon est très-offert à 4 pour cent, le Bordeaux à 5 et le Marseille demandé à 4 pour cent.			
En général les affaires sont rares et tendent à se terminer.			